



Délai d'obtention d'un permis de séjour de 10 ans

Par **Koenig Philippe**, le **09/05/2012** à **18:00**

Bonjour,
Quel délai faut-il compter en moyenne aujourd'hui pour obtenir le renouvellement d'un permis de séjour de 10 ans à partir de la date de dépôt de la demande en mairie?
Merci
Philippe

Par **citoyen du monde**, le **11/05/2012** à **22:43**

entre 6 mois et un an pour les cartes de résidences permanentes de 10 ans, entre 1 et 3 mois pour les cartes de séjours temporaires d'un an, cela dépend de la préfecture de de votre lieu de résidence, la demande doit être adressée à la préfecture services des étrangers. les délais varient d'une préfecture à l'autre.